

Période d'attribution: du 1er janvier 2016 au 30 juin 2018

Mérites attribués	Critères d'attribution 1	Critères d'attribution 2
Sportif féminin individuel	1) Médaillée aux Coupe/Championnats de Suisse, d'Europe, du Monde ou Olympique ou 2) Qualification à une compétition internationale : Coupe/Championnat d'Europe, Coupe/Championnat du Monde, Jeux Olympiques	1) Membre d'une société sportive versoisienne reconnue ou 2) Habitant sur la commune de Versoix
Sportif masculin individuel	1) Médaillé aux Coupe/Championnats de Suisse, d'Europe, du Monde ou Olympique ou 2) Qualification à une compétition internationale : Coupe/Championnat d'Europe, Coupe/Championnat du Monde, Jeux Olympiques	1) Membre d'une société sportive versoisienne reconnue ou 2) Habitant sur la commune de Versoix
Sportif par équipe	1) Médaillé aux Coupe/Championnats de Suisse, d'Europe, du Monde ou Olympique ou 2) Qualification à une compétition internationale : Coupe/Championnat d'Europe, Coupe/Championnat du Monde, Jeux Olympiques	Membre d'une société sportive versoisienne reconnue
De l'exploit sportif	Sportif ou équipe ayant réalisé une performance hors du commun	1) Membre d'une société sportive versoisienne reconnue ou 2) Habitant sur la commune de Versoix

Inscriptions et procédure

Par formulaire adressé à tous les clubs sportifs et publié sur le site www.versoix.ch. Le délai de réception des candidatures est fixé au 07.07.18

Composition du Jury

Jury : Conseil administratif de la ville de Versoix